



Litige avec cdiscount suite a carte mere defaillante vices caches

Par **sanvz**, le **30/08/2017** à **15:15**

BONJOUR marque de politesse[smile4]

J ai commande une carte mere qui etait defaillante: ports USB qui ne fonctionnait pas, lenteur, ordinateur qui reboot (vices caches en gros)je decide de la renvoyer et on me la rembourse mais 1 mois apres, le SAV refuse de me la reparer pretextant que c est une erreur de ma part ce qui est totalement faux j ai donc envoy  2 courriers avec AR pour faire marcher la garantie legale de conformite donc me la reparer ou rembourser insistant sur le fait de vices caches et sur le fait que c est peut  tre une erreur de manipulation du SAV depuis je suis harcelee de mails de mise en demeure de payer(ils font la sourde oreille), je ne sais donc pas si je dois les rembourser? ou attendre sous peine d avoir UN huissier? tout en sachant que j ai refuse le retour de la carte mere donc je ne l ai plus en ma possession et doit payer quand meme

MERCI marque de politesse[smile4]

Par **morobar**, le **30/08/2017**   **15:42**

Bonjour,
Je ne comprends pas.
Vous  crivez d s le d but:
"je decide de la renvoyer et on me la rembourse "
Puis le SAV refuse de la r parer.

Je me doute bien qu'il doit y avoir une mauvaise expression, car si vous avez été remboursée le reste ne vous importe plus.

Par **sanvz**, le **30/08/2017** à **17:00**

Bonjour

En fait quand j'ai demandé un droit de rétractation et un retour suite à une carte mère défectueuse ils ont accepté et effectué un remboursement mais ensuite ils ont envoyé ma carte au SAV et au bout d'un mois j'ai reçu une réponse finale du SAV m'indiquant que finalement ils ne la répareraient pas et qu'ils me renvoyaient la carte mère donc le lendemain ils avaient changé d'avis et je recevais un mail du service client me demandant de rembourser cette somme et depuis ils ne veulent plus rien savoir et ils m'envoient des mises en demeure de payer car pour eux ils partent du principe qu'ils me l'ont renvoyée (non réparée) donc je dois la payer or je l'ai refusé et depuis la poste elle est bien répartie dans leurs locaux mais ils veulent rien savoir et refusent tout dialogue

Merci

Par **morobar**, le **30/08/2017** à **18:20**

Bonjour,

Grosse erreur de votre part.

Le droit de rétractation n'exige pas de motif.

Donner un motif de défaillance c'est demander une intervention sous garantie.

Hors le commerçant refuse la garantie prétextant une faute de votre part ayant détérioré la carte-mère, ce qui est possible d'ailleurs.

Le mieux est de tenir bon, et d'en rester là sur l'application du droit de rétractation.

Mais si le vendeur est un peu pugnace, il peut espérer aboutir à un recouvrement forcé.

Par **sanvz**, le **30/08/2017** à **20:28**

Ok pour la prochaine fois je ne me ferai plus avoir ceci dit ils nous obligent à donner un motif de retour par le biais de leur site en ligne mais vu la réputation coriace de ce site marchand par les internautes je pense que je vais devoir payer car ils ne lâcheront jamais l'affaire et le mieux c'est de le faire avant l'intervention d'un huissier

Malgré qu'il n'y ait aucune preuve que l'erreur ne vient pas d'eux aussi car un problème matériel qu'ils m'ont trouvé n'a rien à voir avec un problème hardware (uniquement au niveau du logiciel)

J'aurais une dernière question à vous poser à savoir si un mail de mise en demeure a une valeur juridique? Car je ne suis pas censée l'avoir reçu

Merci d'avance

Par **morobar**, le **31/08/2017** à **08:40**

[citation] UN problème matériel qu' il m ont trouve n a rien a voir avec UN problème hardware(uniquement au niveau du logiciel) [/citation]

Un problème matériel c'est du hardware.

S'il s'agit d'un problème logiciel, concernant une carte-mère c'est le BIOS et il est toujours possible de le réparer.

Si le SAV a identifié la panne j'ai du mal à imaginer le problème sauf si cette panne résulte d'un mauvais montage vous incombant totalement.

Un mail peut avoir de la valeur, mais rien n'impose une mise en demeure par LR/AR avant mise en recouvrement hormis d'acter le départ des intérêts de retard au paiement.